



Eric Woerth, le ministre du Travail, s'est montré très ferme devant les députés sur les points clés de la réforme, mais a reconnu hier soir, sur TF1, que les manifestations étaient « importantes ».

## A l'Assemblée, la pénibilité et la situation des femmes au cœur des débats

Le gouvernement n'a pas dévoilé, hier, les modifications qu'il consent à apporter au projet de loi de réforme des retraites.

Eric Woerth n'a rien dévoilé. A l'Assemblée, hier, pour l'ouverture des débats sur la réforme des retraites, le ministre du Travail n'a donné aucune indication sur les amendements qui seraient apportés au texte de loi par le gouvernement. C'est le président de la République lui-même qui doit annoncer des « avancées » en Conseil des ministres ce matin. Ce que l'opposition n'a pas manqué de critiquer. Le député communiste Roland Muzeau a jugé « incroyable » de ne pas avoir connaissance des modifications qui seraient apportées au texte alors que son examen a commencé.

Eric Woerth l'a rappelé, les modifications à venir ne vont pas « remettre en cause l'équilibre global de la réforme ». Le rapporteur UMP du texte de loi y veillera : « La majorité soutient le gouvernement, qui a fait des choix courageux, parfois difficiles », a déclaré Denis Jacquat. Certains députés entendent néanmoins donner de la voix. La question des femmes, en particulier, préoccupe une partie des élus UMP.

**Un amendement pour surcotiser**  
Pour Marie-Jo Zimmermann, présidente de la Délégation aux droits des femmes, le report de 65 à 67 ans de l'âge de l'annulation de la décote aura « des conséquences lourdes pour tous ceux qui ont eu des carrières incomplètes, et particulièrement les femmes ». Notamment à cause du temps partiel, qui les concerne plus que les hommes. La députée a déposé un amendement pour permettre aux salariés à temps partiel de surcotiser pour leur retraite. La compensation de ce coût pour l'assuré serait prise en charge.

Autre élue UMP, Chantal Brunel va plus loin : elle demande que la

borne des 65 ans soit maintenue pour les mères de deux enfants ou plus. Cette modification a été rejetée par le gouvernement en juillet, et Eric Woerth s'est à nouveau montré ferme sur ce point hier : « Il est faux de dire que nous allons imposer aux femmes de travailler jusqu'à 67 ans », il n'y aura « aucune obligation de travailler jusqu'à 67 ans ». Les débats promettent d'être vifs sur ce point d'ici au vote du texte de loi, prévu pour le 15 septembre.

### « Dureté de certains parcours »

L'autre sujet sensible qui dominera les débats est celui de la prise en compte de la pénibilité par les régimes de retraite. La gauche en fait un de ses principaux angles d'attaque. Dans sa forme actuelle, le projet de loi prévoit une retraite anticipée pour les salariés qui souffrent d'un taux d'incapacité d'au moins 20 % à la suite d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail. « La pénibilité, ce n'est pas la maladie ou l'incapacité », a critiqué Marisol Touraine, qui demande qu'on prenne en compte « la dureté de certains parcours ». Le Parti socialiste propose que les salariés qui ont été exposés à des facteurs de pénibilité au cours de leur carrière - travail de nuit, port de charges lourdes, produits toxiques - bénéficient de majorations de durée d'assurance, c'est-à-dire de trimestres supplémentaires pour leur retraite.

Eric Woerth a fermé la porte à une telle démarche. Le ministre a souligné qu'on ne pouvait juger que des effets « immédiats » de la pénibilité. Pour apprécier les conséquences différées - un cancer qui se déclarerait après l'âge de la retraite par exemple - on ne dispose pas « d'éléments objectifs », a-t-il argumenté. Et certaines expositions à des facteurs de pénibilité ne sont « pas traçables ». Ce serait donc une source d'« injustice » de tenter d'en tenir compte pour la retraite. « Le sujet nécessite une longue réflexion », a-t-il dit. VINCENT COLLEN

## EN BREF

### Chômage : un début de baisse mi-2011, estime le vice-président de l'Unedec

Le chômage en France va connaître « un plateau et commencer à baisser sur la seconde moitié de 2011 », « une légère décreuse pour des raisons démographiques », puis « rebaisser sur 2012 », a indiqué hier le vice-président de l'Unedec, Geoffroy Roux de Bézieux (Medef), sur BFM. Au deuxième trimestre, le taux de chômage au sens du BIT a baissé de 0,2 point, à 9,3 % de la population active en France métropolitaine et à 9,7 % pour la France entière, selon les données publiées la semaine dernière par l'Insee. Par ailleurs, une réunion du bureau de l'Unedec, présidée par Gaby Bonnard (CFDT), est programmée vendredi pour « examiner l'équilibre financier de l'assurance-chômage », a indiqué l'Unedec hier.

### Santé : des associations dénoncent le projet de faire payer des sans-papiers

Un collectif d'associations dénonce le projet de la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, de faire acquitter une participation financière aux travailleurs immigrés sans-papiers les plus démunis pour se faire soigner en France. Ces sans-papiers bénéficient actuellement des soins gratuits au titre de l'aide médicale d'Etat (AME) tant pour la médecine de ville que pour les soins hospitaliers et les médicaments, si leurs revenus mensuels sont inférieurs à 634 euros (pour une personne seule). Lors du prochain examen de la loi de Finances, le gouvernement et des députés de la majorité souhaiteraient faire payer ces populations à hauteur de 15 ou de 30 euros par an pour avoir accès à l'AME, selon ces associations, dont Médecins du monde et la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS).

## IMPÔTS

La réduction d'impôt « Scellier » devait atteindre 15 % des dépenses engagées l'an prochain pour les logements non « verts ». Ce taux sera finalement ramené à 13,5 %, puis 9 % en 2012 et 0 % ensuite.

# L'investissement locatif va devenir un peu moins attractif

Soutien majeur à la promotion immobilière, le dispositif « Scellier » n'échappera pas au coup de rabot de 10 % sur les niches fiscales dites choisies. La mesure, qui permet de réduire son impôt sur le revenu en achetant un logement neuf et en s'engageant à le mettre en location pendant neuf ans, était déjà vouée à disparaître à compter de 2013. Mais les taux qui avaient été fixés lors du dernier budget pour ses deux dernières années de vie seront encore plus bas que prévu. Cette année, la réduction d'impôt atteint 25 % des sommes investies sur neuf ans, dans la limite de 300.000 euros. L'an prochain, elle devait être maintenue à 25 % pour les logements à basse consommation d'énergie (« BBC ») et ramenée à 15 % pour les autres. Les subventions publiques devraient finalement être respectivement ramenées à 22,5 % et 13,5 %. En 2012, le taux serait de 9 % (au

lieu de 10 % prévu), pour les logements non verts, aujourd'hui très majoritaires. Il serait de 18 %, au lieu de 20 %, pour les logements BBC en 2012.

### De nombreux acquéreurs déçus

Le dispositif, qui se voulait simple au moment de sa création en 2008, paraît donc de moins en moins lisible. A défaut, il incitera les particuliers à investir dans des logements moins gourmands en énergie : la différenciation des avantages fiscaux, à compter de l'année prochaine, doit permettre de faire décoller le marché du BBC, à 12 % des logements neufs en 2011 et à 30 % en 2012, espère Bercy.

Le dispositif n'est pas encore très coûteux (60 millions d'euros cette année). Le rabot de 10 % ne contribuera donc que faiblement à la réduction des niches de 10 milliards d'euros. Mais la rentabilité pour les particuliers est de plus en plus

## Les nouveaux plafonds

Le gouvernement a décidé d'abaisser à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 les plafonds de loyer des logements vendus dans le cadre du dispositif Scellier pour ne pas « tromper » les investisseurs sur la réalité du marché immobilier.

Pour la zone A (Ile-de-France), les plafonds de loyer resteront inchangés à Paris et dans certaines villes de la petite couronne, comme Saint-Denis, Montreuil, Saint-Ouen, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Vincennes, Fontenay-sous-Bois, etc. En revanche, « sur tout le reste de la zone A est appliqué un nouveau plafond de loyer, qui sera inférieur de 26 % ». Il aboutit à un plafond de 16,10 euros le mètre carré. Les plafonds de la zone B sont également réduits de 14 %.

contestée. Adopté dans l'urgence et en vigueur depuis le 15 janvier 2009, le dispositif est en effet soupçonné d'avoir dopé non la construction mais la vente de logements neufs, permettant aux promoteurs d'écouler leurs stocks en un temps record. Ainsi, sur les 105.000 logements vendus en 2009, 68.000 l'ont été par la voie du dispositif Scellier.

Mais beaucoup de ces acquéreurs, comme cela s'est produit avec l'ancien dispositif Robien, sont déçus par ce placement. En effet, les plafonds de loyer fixés par la loi se situent souvent bien au-delà des prix du marché, ce qui pousse le particulier à anticiper un revenu bien supérieur à celui que le marché peut réellement lui offrir. L'investissement n'est donc pas forcément rentable. C'est ce qui a poussé le gouvernement à revoir à la baisse les plafonds de loyer (lire ci-contre), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. L. R.

## « Pour notre premier projet de tunnel aux Etats-Unis, Zurich nous a apporté toute l'expertise en matière d'assurance que nous recherchions pour remporter ce contrat. »

Henri Lebossé, Bouygues Construction,  
Directeur «Risques & Assurances»

Zurich HelpPoint®<sup>1</sup>

Des solutions d'assurance globales, où que vous décidiez de vous implanter.

Nous avons aidé Bouygues Construction à assurer son premier projet aux Etats-Unis: la construction du premier tunnel sous-marin à Miami. En réunissant une équipe internationale déjà partenaire de Bouygues Construction, Zurich a pu trouver la solution adaptée aux exigences d'assurances locales des investisseurs et de l'Etat de Floride. Un bon exemple de la manière dont Zurich HelpPoint vole au secours des entreprises au moment où elles en ont le plus besoin. Pour en savoir plus, visitez: [www.zurich.com/ipz](http://www.zurich.com/ipz)

ZURICH®

Because change happenz®<sup>2</sup>



Zurich Insurance plc. Succursale pour la France : 96, rue Edouard Vaillant - 92300 Levallois-Perret - tél : +33 (0)1 55 90 45 00 - fax : +33 (0)1 55 90 45 05 - RCS Nanterre 484 373 295 - Mandataire Général pour la France : P. Ribotta ; Siège Social : Zurich House, Ballsbridge Park, Dublin 4, Ireland. Public limited Company immatriculée en Irlande sous le numéro 13460, soumise au contrôle de l'Irish Financial Services Regulatory Authority. <sup>1</sup> Point d'assistance Zurich <sup>2</sup> Parce que les choses changent